

**DELIBERATION N° 50/2021
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 07 juillet 2021

Sous la présidence de M. ROULOT, Maire

Présents : M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOU, M. BA, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. RUBANY, M. NITOU SAMBA, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme NAZEF, M. BUISINE.

Excusés et ont donné procuration : Mme BOCK à M. BOURÉ, Mme DANGERVILLE à Mme MACKOWIAK, Mme BOULET à M. OLIVIER, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN, M. SAHED à Mme SAINT-AMAUX.

Absents : Mme CETINKAYA, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF.

Direction sport et vie associative coopération décentralisée

Objet : Demande de Subventions d'équipement pour l'Aire de proximité des Fosses rouges : SKATE PARK

Monsieur Gérard PROD'HOMME expose :

La municipalité a pour souhait de consolider puis développer les activités physiques et sportives au sein de la ville pour redynamiser la politique du « Sport pour tous ».

Le but de cette opération est de garantir à tous l'accès à la pratique d'une activité physique régulière et gratuite.

Au travers de cette politique du « Sport pour tous », la municipalité souhaite mettre en valeur la fonction sociale et éducative du sport.

Pour faire suite aux aménagements réalisés sur le plateau sportif des fosses rouges, la municipalité souhaite compléter l'offre des pratiques sportives en accès libre et/ou encadrée par l'implantation d'un skate park pour un montant total estimé à 51 340€ HT (cinquante et un mille trois cent quarante euros hors taxes) soit 61 608€ TTC (soixante et un mille six cent huit euros toutes taxes comprises) et sollicite :

- L'Agence Nationale du Sport (ANS) pour une subvention d'équipement à hauteur de 50% du montant hors taxe
- La Région Ile-de-France pour un montant à hauteur de 15% du montant hors taxe

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur Gérard PROD'HOMME,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de solliciter l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour une subvention d'équipement à hauteur de 50% du montant hors taxe
La Région Ile de France pour un montant à hauteur de 15% du montant hors taxe

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

E. ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Demande de subventions d'équipement pour l'aire de proximité des fosses rouges

Date de transmission de l'acte : 20/07/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 20/07/2021

Numéro de l'acte : DELIB-50-2021 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20210707-DELIB-50-2021-DE

Date de décision : 07/07/2021

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions